

Commune d'Allondrelle-La-Malmaison

Conseil municipal en date du 5 janvier 2012 à 17H30.

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François Maire,

Etaient présents M.M MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric adjoint aux finances et à la communication, BOUS Xavier adjoint aux travaux et aux chemins par procuration à MARIEMBERG Jean-François, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, DEPIESSE Alain, BLANCHETETE Gilbert, PEIXOTO Pascal, CAPART François.

Absent excusé : M. BUDIN Eric.

Ordre du jour :

L'ordre du jour est le suivant :

- subvention 2013 D.E.T.R.
- subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- travaux d'enfouissement des réseaux,
- divers.
 - location appartement n° 2 La-Malmaison
 - assurance du personnel communal
 - ouverture de crédits sur 2013 ;

1. Affectation du résultat 2012.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonction 2012 à hauteur de 25 000 € au compte 1068.

2. Programme de travaux 2013 : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

Le maire rappelle les projets de travaux prévus pour 2013. Il rappelle que les opérations vont concerner la mairie-école, la salle polyvalente (avec pour objectif de permettre la création d'une cantine scolaire en 2014) et enfin la construction d'un colombarium au cimetière communal pour répondre à la demande des habitants.

Le détail des opérations est le suivant :

A.1. Salle polyvalente : *Le maire rappelle que depuis 2008, d'importants travaux dans les bâtiments communaux ont été réalisés pour les remettre en état (les logements, l'école, la mairie de La-Malmaison, et la salle polyvalente).*

S'agissant de la salle polyvalente, des dépenses importantes ont concerné la remise aux normes incendie, l'installation de mobiliers de cuisine professionnels (piano gaz, évier, lave-vaisselle), installation d'une VMC, remplacement du chauffage électrique, chauffe-eau, réfection d'une partie de la toiture terrasse, etc. La suppression envisagée des transports scolaires pendant la pause méridienne suppose que la salle soit totalement équipée pour remplir le rôle d'une cantine scolaire.

Le maire propose de terminer la remise en état de la salle en réalisant les travaux suivants :

- Terminer la rénovation de toiture terrasse (2ème tranche),
- Améliorer l'acoustique de la salle en fermant, grâce à des matériaux absorbants, la partie haute de la salle située au dessus de la cuisine et des sanitaires et en ajustant le plafond de cette partie.

- *Rénover la façade.*
- *Installer une chambre froide ou une armoire réfrigérante.*

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de travaux.

A.2. Remplacement des fenêtres à la mairie – école d'Allondrelle – 1ère tranche et travaux d'amélioration à l'intérieur.

- *Le bâtiment de la mairie-école ne dispose pas de fenêtres double-vitrage. Le maire propose de remplacer progressivement les fenêtres. Un devis a été demandé à la société Jacquemin.*
- *En outre, le parquet du secrétariat et de la salle de mariage et du conseil sera poncé et vitrifié. Un devis a été demandé à la société BROUILLARD.*
- *Des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'entrée de l'école et de la mairie, du secrétariat et de la salle du conseil s'avèrent nécessaires. Il est rappelé que cette salle sert aussi de salle de soutien scolaire à l'équipe enseignante. Le maire évoque la qualité professionnelle de M. Ugo Stussione, employé communal de voirie. L'intéressé est peintre de profession et a participé aux travaux en régie à la mairie de La-Malmaison en réalisant les travaux de finition au plâtre de la salle des associations. La maire propose au conseil de remettre en état le hall d'entrée et la montée d'escaliers de la mairie (plafond) et la pose de fibre de verre sur les murs de la salle du conseil. Par ailleurs, une rénovation du secrétariat et de la salle du conseil est envisagée à l'occasion de travaux en régie. Les fournitures nécessaires seront achetées. Le coût de la main d'œuvre est évalué à un mois de travaux.*

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

A.3. Installation d'un colombarium.

Le maire rappelle que le nombre d'incinérations augmente concernant des obsèques. Il convient d'offrir à la population la possibilité d'acquérir une case en lieu et place d'un caveau. Il propose l'acquisition et l'installation d'un colombarium en 2013.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition et sollicite Madame la Sous-préfète en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2013 sur la base des devis présentés.

3. Remplacement progressif du réseau d'eau : demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le maire rappelle que la commune va profiter de l'enfouissement d'une ligne à moyenne tension qui va traverser le village d'Allondrelle pour remplacer la conduite principale dans les rues des Cerisiers et Pasteur. Le conseil, à l'unanimité, accepte les travaux et sollicite l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour l'octroi d'une subvention.

4. Travaux d'enfouissement des réseaux.

Le maire rappelle que la société JUWI va enfouir une ligne moyenne tension dans la traversée du village d'Allondrelle, pour relier le projet éolien au poste de raccordement ERDF à Longuyon.

En même temps, la commune va en profiter pour enfouir les réseaux d'électricité, d'éclairage public, de téléphone. En outre, un nouveau réseau d'eau sera créé.

Le maire a en outre obtenu du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle qu'il implante à ses frais des lignes de fibres optiques pour raccorder dans un premier temps l'antenne de téléphonie mobile. Dans un second temps, ces fibres optiques serviront à relier les habitants qui le souhaiteront à un réseau Internet et téléphonique à très hauts débits (c'est la technologie du FTTH : « Fiber To The Home » : fibre à la maison).

Un marché de travaux doit être lancé rapidement afin de synchroniser nos travaux avec ceux de la société éolienne.

A l'unanimité, le conseil accepte de lancer un marché et autorise le maire à signer les pièces du marché.

5. Location de l'appartement n° 2 – à La Malmaison

Les travaux de création d'un second appartement à La-Malmaison sont quasiment terminés. En principe, au 1^{er} février prochain, la location sera possible, à défaut, elle aura lieu au 1^{er} mars 2013. Nous sommes en attente de l'obtention du consuel.

Plusieurs demandes de location ont été formulées oralement et une l'a été par écrit. Mademoiselle MALGRAS a adressé une lettre s'engageant à louer dès que possible l'appartement. Le conseil accepte de louer à Mademoiselle MALGRAS pour la somme de 450 €, payable d'avance à la Trésorerie de Longuyon. Une caution d'un mois est à verser. Le bail sera révisé, à date anniversaire sur la base de l'indice du coût de la construction au 1^{er} janvier de l'année. Un état des lieux sera dressé contradictoirement à l'entrée et à la sortie du locataire.

A l'unanimité, le conseil accepte cette location.

6. Assurance du personnel communal.

Le statut de la Fonction publique territoriale (FPT) protège mal les agents en cas d'arrêt de travail prolongé pour raison de santé. Chaque année, de nombreux agents perdent la moitié de leur traitement après 3 mois d'arrêt. Cette précarité est d'autant plus grave lorsqu'elle concerne des populations déjà fragilisées comme les agents de catégorie C (plus de 70% des agents) et les agents à temps non complet (environ 25% des agents).

Pour en finir avec ces situations aux conséquences dramatiques et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la « participation employeur », le Centre de gestion a sélectionné, sur la base d'un marché public négocié, un opérateur qui garantira la couverture maintien de salaire pour les agents de Meurthe-et-Moselle, à des tarifs mutualisés.

La question était de savoir :

- Comment mettre en place la participation de la collectivité pour la couverture « Maintien de salaire »? Comment aboutir à une prise en charge à hauteur de 100% et ainsi ne laisser aucun agent sans garantie de salaire ?
- Quels leviers actionner pour financer ce projet sans alourdir le budget de la collectivité : remise à plat des règles d'attribution du régime indemnitaire, politique d'avancement de grades et d'échelons, prise en compte de la journée de carence, réduction des primes et redéfinition des contrats d'assurances...

Pour aboutir à un effet mutualisation le plus large possible, le Centre de gestion s'est positionné pour une prise en charge de la collectivité à hauteur de 100% de la cotisation Incapacité Temporaire de Travail (ITT) du traitement médian de la collectivité.

Au niveau de la commune, 4 personnes sont concernées par cette couverture sociale : Mmes EMERY, HERMAN et MM. JONETTE et STRUZZIONE ;

A l'unanimité, le conseil accepte d'adhérer à la garantie « maintien de salaire » et autorise le Maire à signer le contrat.

7. Ouverture de crédits sur l'exercice 2013 ;

Sachant que les travaux réalisés en 2012 ont été payés, le conseil décide qu'il n'y aura pas de crédits à reporter. Mais, afin de procéder au paiement des travaux réceptionnés en 2013 en attendant le vote du budget, le conseil à l'unanimité décide l'ouverture des crédits aux comptes suivants.

Opération 111 Mairie La-Malmaison : + 10 000 €

Opération 301 Mairie d'Allondrelle : + 5 000 €

Ces crédits seront repris au budget primitif 2013.

Informations au conseil

Points d'information au conseil :

- Entretien de l'éclairage public (arrivé à l'échéance du contrat, renouvellement pour 2 ans)
Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrivait à échéance le 31 décembre 2012. Son renouvellement était par tacite reconduction. Or, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, un nouvel éclairage public sera installé progressivement.
Il était impossible de renouveler sans discussion le contrat.
J'ai donc écrit à la société NAILLON pour dénoncer le contrat et solliciter une rencontre avec la commerciale. Cette rencontre a eu lieu.
Il en ressort que le contrat actuel sera reconduit uniquement pour deux années. Ce qui permettra d'adapter le contrat suivant en fonction du remplacement des lampes de rues.
Le nouveau contrat sera soumis au conseil lors d'une prochaine réunion.
- Projet éolien : une modification du permis de construire est en cours en raison de la réduction de la puissance des machines. De 2,6 mégawatts, chaque éolienne ne sera plus que de 2 mégawatts.
- Réseau haut débit – fibre optique : le Conseil général va installer en même temps qu'ERDF va installer une ligne moyenne tension. Cette ligne permettra dans les prochaines années de raccorder les habitations à la fibre optique, offrant ainsi de très hauts débits sur Internet.
- Enquête publique étang Mme THURIAU : nous sommes en attente du rapport de la commissaire –enquêteuse. Rapport qui sera complètement favorable.

Enfin, ce conseil fut le premier de l'année, il a été l'occasion pour le maire de présenter ses vœux aux conseillers et les remercier pour l'action menée ensemble tout au long de l'année.

Le maire,

J-F MARIEMBERG